



www.la-merveille-sainte-suzanne.fr

# ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE DE PECHE

« LA MERVEILLE DE SAINTE SUZANNE

## COMPTE RENDU DU 13 FEVRIER 2022

La réunion s'est déroulée en présence de 22 membres de l'association et de M. Jean-Michel FREDOU Maire de St Coulomb. Était également présent M. Guillaume PERRIN Adjoint en charge de la ressource en eau (Vice-Président de La Régis Malouine de l'Eau) représentant M. LURTON Maire de St Malo excusé.

En préambule, il a été rappelé l'impossibilité d'organiser l'Assemblée Général courant 2021 en raison de la crise sanitaire. En début d'année, un courrier avait été adressé à nos sociétaires et aux Maires pour faire part des changements de responsables au sein du Bureau et des projets de l'association. Joël DAVID ex-président et Serge MORANSKI ex-secrétaire, présents ce jour, ont été fortement applaudis par l'assemblée pour plus de dix ans passés au service de notre association.

### • Bilan la saison 2021

- Entretiens, nettoyages des rives, de la maison et des abords de l'étangs :
  - > 4 demi-journées, avant chaque concours (tonte, débroussaillage et ramassage des ordures) et 2 journées pleines (réfection des pontons existants, élagage et tronçonnage d'arbres tombés).
  - > Au quotidien ramassage régulier des déchets sur les parkings, dans et autour des cabanes.
- Les 4 concours organisés ont rencontré un franc succès :
  - > Le 27 juin « L'Armoricaine », 20 équipes de 2 pêcheurs : complet.
  - > Les 17 et 18 juillet « Les 24H » : 11 équipes (2 de plus qu'en 2020).
  - > Le 4 septembre, « Les 7 H », concours individuel, 25 pêcheurs : complet
  - > Les 17, 18 et 19 septembre « Enduro Carpe », 11 équipes : complet
- Frayères artificielles :

Fin juin, les 5 frayères ont été relevées et remises en état.  
Le 15 janvier 2022, elles ont été à nouveau immergées. Une sixième frayère a été installée.
- Garderie :

Yvan GALLAND est maintenant le seul garde officiel. Il sera formé dès que possible comme Garde particulier. Etant en activité, il passe principalement à l'étang sur des créneaux horaires tardifs, quand certains pensent ne pas être pris. Mais il surprend plus souvent des « fêtards » en particulier les weekends ou des campeurs et camping-caristes aux beaux jours. Cela sort du cadre de la surveillance de la pêche.

Pour autant, tous les membres du Bureau sont habilités à contrôler les pêcheurs présents au bord de l'eau. Une nouvelle carte de membre du Bureau, avec photo, leur a été remise et doit être présentée comme justificatif. La majorité des pêcheurs sont de bonne composition et les contrôles de cartes se passent généralement très bien. Mais c'est une tâche ingrate car elle suscite parfois des réactions de mauvaise foi voir de violences verbales.

### • Compte-rendu financier

- Nous clôturons l'année en positif avec plus de 3000€ et avons en réserves l'équivalent de 2 années de fonctionnement.
  - > **Le poste principal de dépense** reste comme chaque année le rempoissonnement : plus de 5200€ en janvier et décembre 2021. Cela contribue largement à l'attractivité de l'étang, compense les



www.la-merveille-sainte-suzanne.fr

prélèvements des pêcheurs et la faiblesse des conditions de reproduction naturelle de la pièce d'eau, en particulier pour le brochet.

Cet investissement se poursuit sur le budget déjà engagé pour 2022 à hauteur de 3000€ (reempoisonnement partiel du 21 décembre 2021) et grâce au don de 1000€ (sandres) d'un pêcheur qui souhaite rester anonyme.

> **Nos recettes** se composent majoritairement de la vente des cartes et de la subvention de la ville de St Malo (2400 €) : soit au total près de 7000€ en 2021.

#### Détail des ventes de cartes 2021 :

Année : 177 (186 en 2020) Journée : 92 (129 en 2020) Jeunes : 7 Mois : 5

La crise sanitaire a impacté la fréquentation des berges de l'étang (période de confinement, restrictions horaires, couvre-feu) sans nous mettre en difficulté financière.

#### > **Cartes 2022 :**

- comme annoncé en septembre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier la carte annuelle est passée de 22 à 25€ (le prix demeurait inchangé depuis l'année 2000 et le passage à l'euro). Elle reste obligatoire pour la carpe de nuit et le devient pour la pêche des carnassiers.

- carte journalière (uniquement pêches des poissons blancs et carpe de jour) : 5€

- carte annuelle jeune (toutes pêches) : moins de 12 ans gratuite ; de 12 à 16 ans : 12€

- suppression de la carte mensuelle.

- **Rapport du Vérificateur aux Comptes** : extrait du courrier de M. Ludovic PICAULT

*« Pour l'exercice 2021, j'ai réalisé ce contrôle en présence du Trésorier qui m'a présenté une comptabilité informatisée qui comprend : d'une part le détail de toutes les recettes encaissées, par catégorie (ventes de cartes à l'année, à la journée, subventions et dons de tiers) et d'autre part l'ensemble des dépenses, parfaitement justifiées. Elles ont toutes été engagées dans l'intérêt et pour le bon fonctionnement de l'association ; elles sont toutes assorties de pièces justificatives (factures, ...) et sont toutes systématiquement contresignées par le Président. En conclusion, je n'ai aucune remarque à formuler, ni sur le contenu, ni sur la forme. Je tiens cependant à souligner l'engagement du Trésorier dans l'exercice de sa fonction qu'il exécute avec tout le sérieux et toute la rigueur qu'elle exige. »*

- **Modification des Statuts (vote)**

Durant 2021, le Bureau a travaillé au rajeunissement de nos Statuts qui n'avaient pas été révisés depuis la création de l'association en 1979. Le document était consultable sur notre site internet, il n'a fait l'objet d'aucune demande d'intervention ni de proposition de modification.

> Il y avait 22 votants et les résultats sont : **17 voix pour l'adoption des nouveaux statuts.**

Le document adopté restera en accès libre sur notre site Internet : [www.la-merveille-sainte-suzanne.fr](http://www.la-merveille-sainte-suzanne.fr) à l'onglet « L'Asso ».

- **Election du Conseil d'Administration et du Vérificateur aux Comptes (votes)**

La liste du nouveau Conseil d'Administration était présentée au complet avec 15 candidats. Une seule nouvelle candidature avait été enregistrée : M. Pascal CAILLIBOTTE.



www.la-merveille-sainte-suzanne.fr

Il avait 22 votants : **l'ensemble des candidats au Conseil d'Administration et le Vérificateur aux comptes ont été élus à la majorité des voix exprimées. Le nouveau Bureau a été reconduit dans ses responsabilités.**

- **Agenda 2022 : nettoyages, concours...**

> Concours : Américaine le 17 avril, Les 24H de Sainte-Suzanne les 16 et 17 juillet, Les 7H (individuel) le 4 septembre, Enduro-carpe les 16, 17 et 18 septembre.

> Ouvertures : brochet le 30 avril, sandre le 21 mai.

> Entretien, Nettoyage : 10 avril matin, 3 septembre matin

> 1<sup>er</sup> Conseil d'Administration : 10 avril après-midi, les autres dates seront fixées ce jour.er

- **Questions diverses**

Nous sommes intervenus auprès des élus de St Malo et St Coulomb sur l'augmentation des problèmes liés à l'accroissement de fréquentation des bords de l'étang. Nous constatons de plus en plus d'incivilités et d'irrespects des interdictions protégeant le site, qui sont tout autant le fait des locaux que des personnes de passage. En soirée, la présence récurrente d'individus venant s'alcooliser et qui laissent derrière eux des tas de débris et de canettes de bière n'est plus supportable. Plus inquiétant, l'étang devient un lieu de dépôts de déchets multiples, de trafics et de rendez-vous « galants » voir de prostitution. Nous avons donc demandé des rondes régulières de la gendarmerie et de la police de l'environnement. S'en est suivie une longue liste des faits constatés par les pêcheurs et les membres du Bureau.

Concernant la gestion de la pièce d'eau, nous avons déploré le manque de concertation avec le Syndicat des eaux lors des travaux effectués sur la digue ou l'implantation des panneaux d'information. Autre exemple récent, en mai dernier, l'abaissement d'un mètre de l'étang en pleine période de fraie des poissons est une aberration (frayères artificielles et zones de végétation en rives ou queue d'étang mises à sec). Outre la perte d'une année de reproduction cela met à mal tous les efforts que nous avons entrepris pour favoriser un renouvellement naturel des populations piscicoles. Cet abaissement « technique » n'aurait-il pu se faire fin juin comme les années passées et dans le respect du classement de l'étang en zone Natural 2000 ?

Un échange s'est alors engagé avec les élus pour donner suite autant que possible à nos préoccupations auprès de la Mairie de St Malo et du Syndicat des eaux. M. FREDOU partage nos inquiétudes et interpellera la gendarmerie à ce sujet. Par ailleurs, il nous a assuré de l'aide matérielle de la commune de St Coulomb pour repierrer les espaces de stationnement. La réunion s'est conclue sur une volonté commune de coopération et de maintien des bonnes relations entre notre association et les Mairies de St Malo et St Coulomb.

*Fait à St Coulomb le 13 Février 2022*

Le Secrétaire  
Pierre CHAUVIRE

Le Président  
Gaëtan MOUCHÈRE